

L'honorable M. FERGUSON : Oh ! non.

L'honorable M. LOUGHEED : C'est la seule présomption à laquelle on arrive. Je m'adresse à la Chambre pour attirer l'attention des honorables sénateurs sur ce point. Quelle preuve y avait-il devant le comité—et je cherche à repasser la preuve—quelle preuve y avait-il devant le comité pour détruire la conclusion absolument fixée dans notre esprit par le pétitionnaire ? J'ai dit tout à l'heure que le premier témoin de la défense fut la répondante. Elle nia carrément tout, les déclarations qui avaient été faites, naturellement, et nous devons nous attendre à cela. Alors les co-répondants furent appelés. Le premier homme fut Campbell. Mon expérience me démontre—et je crois que c'est aussi là l'expérience de tous les honorables sénateurs de cette Chambre qui ont suivi les séances du comité des divorces depuis des années—que le co-répondant, invariablement et sans exception, nie les accusations portées.

L'honorable M. JONES : N'avons-nous pas vu de ces répondants, au cours de cette session, admettre les faits ?

L'honorable M. POWER : Dans la cause Vaughan.

L'honorable M. JONES : J'ai lu la preuve dans une cause où le témoin admit l'accusation.

L'honorable M. LOUGHEED : Oui, ils furent amenés ici comme témoins.

L'honorable M. POWER : L'honorable monsieur dit qu'ils furent amenés ici comme témoins. Mais, n'avons-nous pas de co-répondants, ici ?

L'honorable M. LOUGHEED : Je ne sais pas, mais j'emploie le terme comme convenable. Nous ne pouvions pas supposer que cet homme Campbell—qui, d'après mon honorable ami de Portage-la-Prairie occupe une position responsable dans la ville—admettrait les accusations portées contre lui ; mais je dis par exemple que nous obtinmes une preuve de Campbell d'une nature telle, que nous arrivâmes à la conclusion que les accusations portées contre lui étaient établies.

L'honorable M. WILSON : Elle ne me conduisit pas à la même conclusion.

L'honorable M. LOUGHEED : Il peut être plus difficile de convaincre mon honorable ami que sept ou huit autres de nos collègues...

L'honorable M. WILSON : Il n'y en avait que cinq dans le comité.

L'honorable M. LOUGHEED : Il y avait la preuve des visites fréquentes de Campbell chez elle, et l'admission de l'incident de la jarretière, dont parlait l'honorable sénateur de Toronto, et d'autres petits faits collatéraux desquels nous tirâmes nos conclusions. Quant au témoignage de Parks, mon honorable ami de Wellington-nord a démontré dans quelle position curieuse Parks se trouvait. Nous aurions supposé que Parks nierait. Tout honorable membre de cette Chambre aurait supposé que Parks eût nié les accusations portées contre lui, et il nia ; mais, pourrions-nous accepter ces dénégations des trois hommes, les trois principaux dans les accusations portées contre les parties ? Pourrions-nous croire que ces témoins admissent les allégations des six autres ? La version de Campbell est contredite par le chef de police. Campbell nie avoir été dans la maison dont parle le chef de police pages 66 et 67 de la preuve, et le chef de police de Brandon qui occupe une position responsable qui est un officier responsable de la loi, jura que Campbell était présent dans cette maison, une certaine nuit, pendant deux heures au moins. Ce fait étant établi, et comme c'est un fait matériel, l'autre version de Campbell ne tient pas debout.

L'honorable M. WILSON : L'honorable sénateur dit que Campbell était là pendant deux heures. Voudrait-il me dire à quelle heure il est arrivé là et à quelle heure il en est sorti pour établir ces deux heures ?

L'honorable M. LOUGHEED : Si l'honorable sénateur veut regarder les pages 66 et 67 de la preuve, il trouvera ce fait clairement établi.

L'honorable M. WILSON : Qu'est-ce ?

L'honorable M. LOUGHEED : L'honorable sénateur a la preuve devant lui ; je ne prendrai donc pas le temps de la Chambre en la lisant. C'est la déposition du chef de police Boyd, dont je parle. La version de Parks est contredite par des témoins qui